



**COMMUNIQUE DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES  
SUR L'EXERCICE ILLEGAL D'ACTIVITES  
BANCAIRES OFFSHORES**

-----

La Banque Centrale des Comores met en garde le public contre plusieurs banques qui prétendent être agréées par des autorités compétentes comoriennes pour l'exercice d'activités bancaires offshores. Il s'agit entre autres de :

- EXIM CREDIT BANK, DAFRI BANK et DTS CIRCLE BANK qui seraient agréées par la Banque Centrale des Comores notamment pour les deux derniers à travers une entité appelée « Comoros International Banking Authority (CIBA, Autorité bancaire internationale des Comores) » ;
- WEALTH BANK LTD, GSB GOLD STANDARD BANK LTD, BLISS BANK, CORIOLIS BANK CORPORATION, REVOLLET INTERNATIONAL LIMITED, Ray Next Bank Limited, TRI BANK, FORBES PRIVATE BANK qui seraient agréées par la « Mwali International Services Authority »,
- FOREIGN FINANCE BANK, INTERNATIONAL FINANCE BANK LTD, ROCHESTER BANK, MICRO CAPITAL BANK, SOLEIL CHATERED BANK, qui seraient agréées par des autorités dites d'Anjouan ;

La Banque Centrale des Comores signale également à la vigilance du public, les structures fictives ci-après, qui prétendent délivrer des agréments de banques et d'établissements financiers en Union des Comores.

- Mwali International Services Authority - M.I.S.A, <https://www.mwaliregistrar.com/>
- Anjouan Offshore Finance Authority, <https://anjouanregister.com/>
- Anjouan Corporates Services <https://anjouanregister.com/>
- Comoros Services LTD, <https://www.comorosservices.com>
- Comoros International Banking Authority (CIBA).

Ces prétendues autorités ainsi que toutes les entités offshores qu'elles ont agréées octroient des agréments et offrent des produits et services bancaires et financiers **dans l'illégalité** à travers des plateformes et sites internet en ligne.

**La Banque Centrale des Comores rappelle que l'agrément des banques et établissements financiers** exerçant aux Comores est de **son ressort exclusif** et que toute autre structure en sus des entités susnommées sont illégales et passibles de poursuites conformément aux lois et règlements en vigueur en Union des Comores. La Banque Centrale des Comores a d'ailleurs déjà saisi les parquets de Moroni, Mutsamudu et Mohéli contre ces prétendues autorités et ces entités offshores.

La Banque Centrale des Comores attire l'attention des autorités compétentes de toutes les juridictions, des institutions et organismes internationaux et du public en général, sur la

réalisation de multiples cas d'escroquerie, parmi lesquels les escroqueries sur internet par ces entités offshores frauduleuses.

Fidèle à son attachement aux principes et règles qui garantissent le bon fonctionnement et l'intégrité du système financier comorien et international, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes, la Banque Centrale des Comores informe et demande à toutes les autorités monétaires et financières de toutes les juridictions ainsi qu'aux institutions et organismes internationaux, de signaler ces structures illégales afin de les mettre hors d'état de nuire.

Enfin, la Banque Centrale des Comores porte à la connaissance du public qu'à ce jour, la liste des institutions financières et établissements de monnaie électroniques légalement établis en Union des Comores, se présente comme suit :

- Banque Fédérale de Commerce (BFC),
- Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC- Comores),
- Exim Bank Comores SA,
- Société Nationale des Postes Et Services Financiers (SNPSF),
- Banque de Développement Des Comores (BDC),
- Union Régionale des Sanduk d'Anjouan et les caisses affiliées (URSA),
- Union des Sanduk de Mohéli et les caisses affiliées (USM),
- Union Régionale des Sanduk de Grande Comores et les caisses affiliées (URGC),
- Maison Comorienne des Transferts et des Valeurs et les institutions affiliées (MCTV)
- Union des Meck et les Institutions affiliées (Mutuelles d'Epargne et de Crédit - KOMOR),
- Telco Money SA,
- Comores Assistance International (CASI),
- Hury Money SA.

Fait à Moroni, le 15 Juin 2022

Le Gouverneur,

Dr. Younoussa IMANI

